

Code

de

vie

2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Présentation-----	1
Mission du code de vie-----	1
Application -----	1
Code de vie -----	2
Écarts de conduite-----	3
Écart de conduite majeur -----	3
Écart de conduite mineur -----	3
Échelle des niveaux d'intervention -----	4
Arbre décisionnel lors des écarts de conduite-----	6
Code vestimentaire-----	7
Violence et intimidation-----	8

Présentation

Le présent code de vie se veut simple et épuré. Divisé en trois sections (valeurs, règles, comportements attendus), il vise à rendre claires les raisons d'être des attitudes **attendues** des élèves. Ainsi:

- ◆ **Valeur**
Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe
- ◆ **Règle**
Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée
- ◆ **Comportements attendus**
Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée

Application

Le présent code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu, et ce, dès que l'élève participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre organisée par l'école. Il s'applique pendant les périodes de récréations et de dîner.

Ce code de vie s'adresse à tous les élèves, tous les membres du personnel incluant le service de garde ainsi que tous les parents qui côtoient notre milieu. Nous souhaitons un milieu de vie sain, sécuritaire où les gens agissent et communiquent avec respect et bienveillance. Les adultes se doivent d'être des modèles.

« Il faut tout un village pour élever un enfant. »



NOTRE CODE DE VIE

NOS VALEURS

Les comportements attendus

1 COLLABORATION

Règle: je collabore avec tous (enfants, adultes)

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je m'implique activement
- J'adopte une attitude positive
- Je partage mes idées et accepte celles des autres

2 ENGAGEMENT

Règle: je m'engage dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré les difficultés

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je participe et je m'implique de façon positive et active dans mon rôle d'élève
- J'écoute et je me questionne
- Je prends mes responsabilités et j'assume mes choix

3 RESPECT

Règle: j'agis de manière sécuritaire pour moi et pour les autres pour favoriser le vivre ensemble.

Règle: je respecte les personnes et l'environnement en tout temps

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je parle poliment
- J'écoute la personne qui parle et j'interagis de façon harmonieuse
- J'ai des comportements attentionnés envers les autres

NOTRE PRIORITÉ DANS LES APPRENTISSAGES

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN FRANÇAIS LECTURE

NOTRE PRIORITÉ DU MIEUX-ÊTRE

ASSURER UN MILIEU DE VIE HARMONIEUX ET SÉCURITAIRE

- Augmenter le sentiment de sécurité et de bien-être chez les élèves en enseignant explicitement les comportements attendus

MISSION DU CODE DE VIE

Nous nous engageons à:

ÉDUIQUER: offrir un enseignement de qualité

SOCIALISER: apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble

QUALIFIER: les préparer à la vie en société

Être dans un esprit de bienveillance

Être défenseur des droits

et des devoirs de chaque élève

Être responsable de

l'enseignement et de la gestion du code de vie

Intervenir

ÉCART DE CONDUITE

1 MINEUR

- Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

2 MAJEUR

- Nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves.
- Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.)
- Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

Écarts de conduite¹

Écart de conduite majeur

Un écart de conduite **majeur** est soit:

- ◆ Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement de l'enseignant et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves;
- ◆ Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.)
- ◆ Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

Écart de conduite mineur

Un écart de conduite **mineur** est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui:

- ◆ Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves;
- ◆ Mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

¹ Steve BISSONNETTE et autres, *L'enseignement explicite des comportements*, Montréal, Chenelière éducation, 2016, p. 100-101.

Échelle des niveaux d'intervention

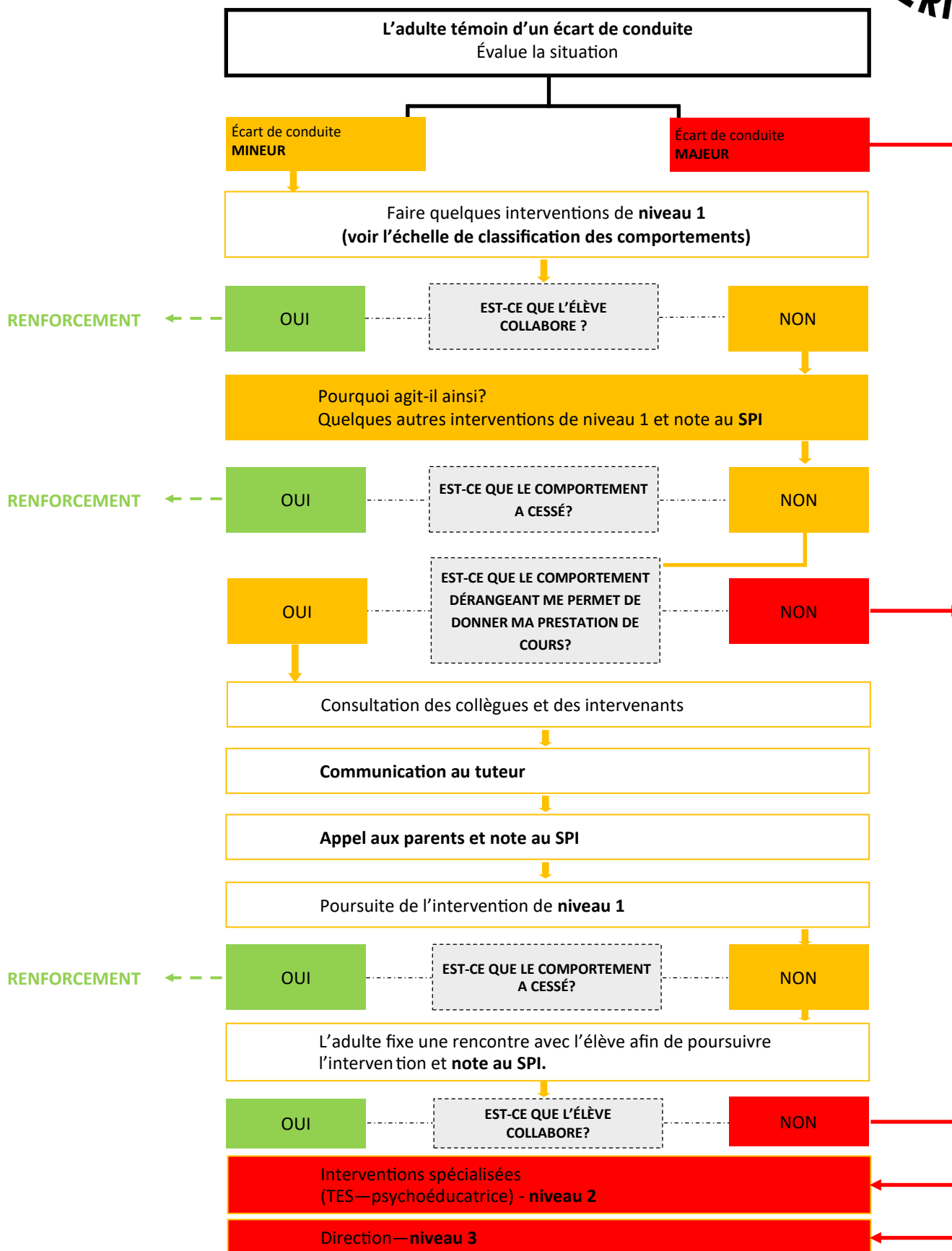
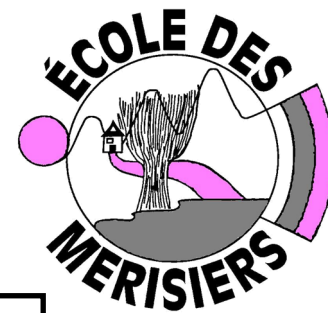
Écarts de conduite mineurs	Écarts de conduite majeurs	
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Règle de vie non respectée qui nuit personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres	Comportements qui nuisent à l'ordre général (voir annexe : violence et intimidation)	Comportements qui blessent ou illégaux
<p>J'accepte le rappel de tout adulte</p> <p>Je circule et je joue de façon sécuritaire</p> <p>Je règle mes conflits de façon pacifique</p> <p>Je garde mon environnement propre</p> <p>Je respecte les règles du jeu</p> <p>Je respecte le code vestimentaire</p> <p>Je travaille sur ma relation avec les autres</p> <p>Je laisse jouets, friandises ou autres objets non pertinents à la maison</p> <p>Je me dirige vers l'école dès que j'entends le son de la cloche à la fin des récréations</p>	<p>Bousculade, tiraillement, jambette, plaquage, poussée</p> <p>Bavardage inutile ou excessif</p> <p>Refus de travailler</p> <p>Langage inapproprié</p> <p>Ne pas avoir son matériel de façon répétitive</p> <p>Impolitesse, crier des noms</p> <p>Geste vulgaire, irrespectueux, insolent (cracher, « doigt d'honneur », etc.)</p> <p>Habillement inadéquat</p> <p>Non-respect des heures d'arrivée sur la cour de l'école et en classe</p> <p>Non-respect des limites de la cour d'école</p> <p>Non-respect du matériel ou de l'environnement</p> <p>Possession d'objets non autorisés à l'école (friandises, jouet personnel, appareil électronique ou téléguidé, cellulaire, Ipod, lecteur MP3, etc.); Perturbation lors des déplacements</p> <p>Désorganisation</p> <p>Utilisation inadéquate du matériel informatique</p>	<p>Bataille, agression physique</p> <p>Inciter un autre élève à transgresser une règle</p> <p>Désorganisation majeure</p> <p>Refus d'obéir ou impolitesse grave provoquant une situation de crise ou une désorganisation volontaire</p> <p>Fugue</p> <p>Geste ou propos vulgaire compromettant l'intégrité d'une personne</p> <p>Intimidation, menace, extorsion, chantage</p> <p>Harcèlement répétitif (verbal ou physique) ou rejet</p> <p>Fraude, vol, vandalisme</p> <p>Possession ou utilisation d'un objet à des fins dangereuses</p> <p>Possession, consommation ou trafic de tabac ou drogue</p>
<p>Les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions différenciées deviennent des comportements de NIVEAU 2</p>	<p>Si ces comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de NIVEAU 3</p>	

Échelle des niveaux d'intervention

Écarts de conduitemineurs	Écarts de conduite majeurs	
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Les interventions peuvent être :	Les interventions peuvent être :	Les interventions peuvent être :
<p>Contrôle par la proximité Contrôle par le toucher Directives par signaux non-verbaux Ignorer/porter attention/renforcer Changer de place Limitation de l'usage du matériel Humour Renforcer le comportement positif des pairs Rediriger Limiter le droit de parole Redonner les attentes Aider l'élève à débiter ou à poursuivre la tâche Adapter la tâche Ré-enseigner Donner des choix Montre-moi 5 élèves... Rencontre avec l'élève Appel aux parents Commentaire au SPI Discussion avec le tuteur Contrat d'engagement avec un ou deux objectifs réalistes Rencontre avec l'élève, un intervenant et l'enseignant</p>	<p>Expulsion de classe (voir procédure à suivre) Réflexion Rencontre avec le tuteur Rencontre avec les parents Rencontre avec les intervenants appropriés de l'école (psychoéducatrice/T.E.S./conseillère d'orientation) Rencontre avec la direction Référence à un intervenant pour un suivi comportemental Mise en place d'un plan d'intervention comportemental Feuille de route Rencontre de médiation Contrat d'engagement Suspension à l'interne</p>	<p>Suspension à l'interne Suspension à l'externe Contrat d'engagement Rencontre avec les parents et la direction Référence aux services à l'externe (agente sociocommunautaire, police, travailleur social, DPJ, Sérespro, etc.)</p>
Les conséquences logiques peuvent être :	Les conséquences logiques peuvent être :	Les conséquences logiques peuvent être :
<p>Geste réparateur Reprise de temps Reprise du travail Perte de privilège Réflexion Confiscation Etc.</p>	<p>Geste réparateur (ex: lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.) Restrictions Perte de privilège Remboursement Travaux communautaires Etc.</p>	<p>Toutes les conséquences du niveau 2 Dossier mis à l'étude Expulsion de l'école</p>

ARBRE DÉCISIONNEL

lors des écarts de conduite



NOTRE
code



VESTIMENTAIRE



ACTIVITÉS SPORTIVES



Les vêtements requis pour les cours
d'éducation physique:



Gilet à manches courtes;

Culotte courte ou pantalon de sport;

Espadrille avec une semelle qui ne laisse pas de trace.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'élève doit se présenter à l'école habillé selon la saison et la température. Il doit, à la demande de tout membre du personnel, modifier sa tenue si elle est jugée indécente, vulgaire, à caractère violent ou non appropriée pour un milieu d'éducation

Les vêtements véhiculant des messages sexistes ou violents sont interdits.



Le port du capuchon est interdit dans l'école.

Pour maintenir l'école propre et sécuritaire, une paire de chaussures d'extérieur est obligatoire pour chaque élève. Les chaussures d'éducation physique peuvent être utilisées à l'intérieur.

ACCESSOIRES

Les chapeaux et les casquettes doivent être laissés dans les casiers.



Violence et INTIMIDATION



CONSIGNES AUX ÉLÈVES

MESURES ET INTERVENTIONS

AUTEUR D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION / TÉMOIN COMPLICE

Tout élève **auteur d'un acte de violence ou d'intimidation** est passible de sanctions.

Tout **témoin complice** qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation sous toutes ses formes est également passible de **sanctions**.

Acte de violence

- ◆ Manifestation de force. Forme verbale, écrite, physique, psychologie ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne. Sentiment de détresse; blessé, lésé ou opprimé.

Acte d'intimidation

- ◆ Comportement, parole, acte ou geste à caractère répétitif délibéré ou non directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace inégalité des rapports de force sentiment de détresse.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme:

- ◆ Discussion avec l'élève sur le comportement observé
- ◆ Appels à la maison
- ◆ Retrait dans une autre classe
- ◆ Suspension à la maison

TÉMOIN

L'élève **témoin** a le devoir de **dénoncer** une situation de violence ou d'intimidation.

1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école;
2. La confidentialité;
3. Un support, un soutien et une protection.

VICTIME

Toute **victime** a droit à un **soutien**, à une écoute et à une réparation.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme:

1. Une rencontre dans les 24 à 48 heures avec un intervenant de l'équipe-école;
2. Une protection adéquate;
3. Le soutien et l'écoute;
4. Des outils d'aide diversifiés.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

3 CRITÈRES

1. Répétition
2. Inégalité des rapports de force
3. Engendrer des sentiments de détresse

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Conflit

Un conflit est chargé d'émotions. Il y a divergence d'opinion ou d'opposition entre des personnes.

Témoin

Toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

Victime

Toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

CODE DE CIVILITÉ

ANNEXE I

La civilité est bien plus que d'être simplement poli et courtois. Il s'agit de considérer les autres et d'être ouvert à eux, de communiquer respectueusement, d'adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie. Nous reconnaissons que chaque individu, par l'adoption des comportements recherchés, contribue au maintien d'un milieu de travail scolaire respectueux, harmonieux et efficace.

À la Commission scolaire des Phares, nous valorisons le respect, la collaboration, l'ouverture et l'établissement d'une communication efficace dans nos relations.

AGIR AVEC RESPECT AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :

1. Être courtois et poli
2. Prendre en compte les opinions des autres
3. Utiliser un ton de voix convenable
4. Respecter la hiérarchie
5. Être ponctuel

AGIR AVEC RESPECT, C'EST ÉVITER :

1. De parler méchamment de quelqu'un
2. De faire du sarcasme
3. De pratiquer le jugement et les sous-entendus
4. De lancer ou alimenter des rumeurs
5. De s'attribuer la réalisation du travail d'un autre

AGIR EN COLLABORATION AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :

1. S'entraider entre collègues
2. Être positif et réceptif
3. Développer son autonomie à la suite de la collaboration
4. Partager ses idées et connaissances
5. Être consciencieux

AGIR AVEC COLLABORATION, C'EST ÉVITER :

1. De s'isoler
2. D'être condescendant ou arrogant
3. De se montrer indisponible pour ses collègues
4. D'agir de manière individualiste
5. De créer des conflits interpersonnels

AGIR AVEC OUVERTURE AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :

1. Accepter les changements et s'y adapter
2. Respecter les goûts et les coutumes des autres
3. Donner la chance aux autres de s'expliquer
4. Être capable d'en venir à un compromis en cas de conflit
5. Respecter les divergences d'opinions

AGIR AVEC OUVERTURE, C'EST ÉVITER :

1. D'entretenir des préjugés
2. De ne pas écouter les autres
3. D'être sur la défensive
4. De tenir à ses idées à tout prix de ne pas essayer de bien comprendre les changements qui se produisent

COMMUNIQUER EFFICACEMENT AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :

1. Avoir une bonne écoute, être réceptif
2. S'assurer que le message est bien compris
3. Avoir de l'empathie
4. Partager l'information à temps
5. Adopter un ton de communication agréable

COMMUNIQUER EFFICACEMENT, C'EST ÉVITER :

1. De parler avec agressivité
2. De faire des commentaires négatifs non constructifs et des remarques désobligeantes
3. De communiquer la mauvaise information ou négliger de mentionner l'information pertinente
4. D'adopter un comportement provocant